

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 janvier 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandra CARVALHO à M. Christophe ARZANO.
M. Robin ONGHENA à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 16 décembre 2021 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021DEC0177	07.12.2021	Tarifs pour les exposants au marché de Noël du vendredi 17 au dimanche 19 décembre 2021	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Cautionnement exigé, au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait ménage, facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à réception)</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Emplacement Food Truck de maximum 5 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité</td> <td>100 €</td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie	Tarif	Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage	200 €	Cautionnement exigé , au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)	1 000 €	Forfait ménage , facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à réception)	100 €	Emplacement Food Truck de maximum 5 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité	100 €
			Catégorie	Tarif										
			Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage	200 €										
			Cautionnement exigé , au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)	1 000 €										
			Forfait ménage , facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à réception)	100 €										
			Emplacement Food Truck de maximum 5 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité	100 €										
2021DEC0178	07.12.2021	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production HIDAL Olivier – SOHO, sise 157 avenue de Wagram – 75017 PARIS pour 4 spectacles de Ernest et Célestine, pour un montant total de 18.750 € HT (soit 19.781,25 € TTC).</p> <p>Les représentations auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne le lundi 06 décembre 2021 à 09h30 et 14h et le mardi 7 décembre 2021 à 09h30 et 14h.</p>												
2021DEC0179	10.12.2021	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER THEATRE ACTUEL sise 5 rue de la Bruyère – 75009 PARIS pour un spectacle « l'un de nous deux » pour un montant total de 8.750 € HT (soit 9.231,25 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne le samedi 22 janvier 2022 à 20h30.</p>												
2021DEC0180	10.12.2021	<p>Contrat de prestation avec l'association Acta Fabula domiciliée au 45 rue des Chantaloups – 93230 Romainville relatif à l'animation « Féeries de Noël » faisant intervenir 4 comédiens en costumes d'époque, et moyennant le paiement de 4.900 € HT.</p> <p>Les prestations se dérouleront le samedi 18 et le dimanche 19 décembre 2021 entre 14h30 et 18h30 sur le Parvis de l'Hôtel de ville de Bry-sur-Marne.</p>												
2021DEC0181	10.12.2021	<p>Contrat de prestation avec la société Mélusine domiciliée au 15 rue de TGesson – 75010 PARIS relatif aux animations « Oswlodo, artiste de cirque » et « la Laitière et son âne » moyennant le paiement de 2.012,46 € HT.</p> <p>Les prestations se dérouleront respectivement le vendredi 17 décembre 2021 entre 17h et 21h et le dimanche 19 décembre 2021 entre 14h et 18h sur le Parvis de l'Hôtel de ville de Bry-sur-Marne.</p>												
2021DEC0182	10.12.2021	<p>Avenant avec le laboratoire BIOPAH UNILABS prorogeant au 30 avril 2022 la convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition du rez-de-chaussée du pavillon sis 46 boulevard Gallieni à Bry-sur-Marne, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 800 € toutes charges comprises.</p>												

2021DEC0183	10.12.2021	<p>Le tarif des sorties organisées pour les enfants à l'occasion des vacances sportives de Noël 2021 est fixé comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif enfant Bryard</th> <th>Tarif enfant non-Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie Piscine Le Perreux Le 22 décembre (Maternels)</td> <td>1.05 €</td> <td>2.10 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie Patinoire Le 23 décembre (Elémentaires)</td> <td>2 €</td> <td>4 €</td> </tr> <tr> <td>Futsal à Noisy le Grand Le 29 décembre (Elémentaires)</td> <td>3 €</td> <td>6 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard	Sortie Piscine Le Perreux Le 22 décembre (Maternels)	1.05 €	2.10 €	Sortie Patinoire Le 23 décembre (Elémentaires)	2 €	4 €	Futsal à Noisy le Grand Le 29 décembre (Elémentaires)	3 €	6 €
	Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard												
Sortie Piscine Le Perreux Le 22 décembre (Maternels)	1.05 €	2.10 €												
Sortie Patinoire Le 23 décembre (Elémentaires)	2 €	4 €												
Futsal à Noisy le Grand Le 29 décembre (Elémentaires)	3 €	6 €												
2021DEC0184	13.12.2021	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER ACTUEL sise 5 rue de la Bruyère – 75009 PARIS pour un spectacle « La machine de Turing » pour un montant total de 8.900 € HT (soit 9.389,50 € TTC). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le samedi 26 mars 2022 à 20h30.</p>												
2021DEC0185	13.12.2021	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER THEATRE ACTUEL sise 5 rue de la Bruyère – 75009 PARIS pour un spectacle « Vive le sport » pour un montant total de 7.070 € HT (soit 7.458,85 € TTC). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le samedi 16 avril 2022 à 20h30.</p>												
2021DEC0186	13.12.2021	<p>Contrat de prestation avec la société Paris Bubbles Entertainment Limited domiciliée au 115 Rochdale Road, Milnrow, OL16DU, United Kingdom (Royaume-Uni) relatif à l'animation « Bulles de savons géantes » moyennant le paiement de 700 € HT. La prestation se déroulera le vendredi 17 décembre 2021 entre 16h et 20h sur le parvis de l'Hôtel de ville de Bry-sur-Marne.</p>												
2021DEC0187	13.12.2021	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production Les Grands Théâtres sise 1, la Sentinelle Sud « La Roussière » - 27270 MESNIL EN OUCHE pour le spectacle « Les Cachottiers » pour un montant total de 8.500 € HT (soit 8.967,50 € TTC). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le samedi 12 février 2022 à 20h30.</p>												
2021DEC0188	13.12.2021	<p>Mise à disposition, à titre gracieux, au comité d'entente des anciens combattants et des victimes de guerre de Bry-sur-Marne de la salle « Préfabriqué 1 » sise Villa Daguerre au 4 rue du 136^{ème} à Bry-sur-marne et ce, sur l'ensemble de l'année scolaire 2021/2022.</p>												
2021DEC0189	14.12.2021	<p>Signature de l'avenant n°1 relatif au lot 13 « ascenseur » du marché de construction d'un gymnase et de sa salle annexe au parc des Sports des Maisons Rouges à Bry-sur-Marne et portant sur la reprise au 3 octobre 2021 de la société titulaire du lot « L2V ascenseurs » par la société « FAIN ascenseurs ».</p>												
2021DEC0190		Annulée												
2021DEC0191	23.12.2021	<p>Convention avec Monsieur Olivier VERGES domicilié au 19 rue des Pilotes à Bry-sur-Marne (94360) pour l'année scolaire 2021/2022 soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, de mise à disposition d'un terrain de tennis municipal dans le cadre de l'activité libérale de professeur de tennis de Monsieur VERGES et contre le versement d'une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire et annuelle d'un montant de 1.044 € pour une durée moyenne de 20 heures d'occupation par mois.</p>												

2021DEC0192	22.12.2021	Convention avec Monsieur Philippe COTTANCE domicilié au 99 avenue du Général Leclerc à Maisons Alfort (94700) pour l'année scolaire 2021/2022 soit du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, de mise à disposition d'un terrain de tennis municipal dans le cadre de l'activité libérale de professeur de tennis de Monsieur COTTANCE et contre le versement d'une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire et annuelle d'un montant de 1.044 € pour une durée moyenne de 20 heures d'occupation par mois.												
2021DEC0193	22.12.2021	Contrat avec le collège de l'Institut Saint Thomas de Villeneuve sis 1 boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360) pour l'année scolaire 2021/2022 soit du 1 ^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022 ayant pour objet la location du gymnase Félix Faure moyennant des droits d'utilisation, sur la période scolaire, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés, s'élevant à la somme totale prévisionnelle de 3.3672 € (12,75 € la location à l'heure de l'équipement x 8 heures d'occupation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines d'utilisation).												
2021DEC0194	22.12.2021	Contrat avec l'Institut Médico Educatif Léopold Bellan sis au 5 rue du 26 août 1944 à Bry-sur-Marne (94360) pour l'année scolaire 2021/2022 soit du 1 ^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022 ayant pour objet la location du gymnase Félix Faure. Les droits d'utilisation, sur la période scolaire, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 2.295 € pour 5 heures d'occupation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines d'utilisation.												
2021DEC195	23.12.2021	Contrat avec l'association Union Sportive Camilliens de l'Hôpital Saint-Camille, sis au 2 rue des Pères Camilliens à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2021/2022, soit du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 ayant pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 988.45 € pour 2 heures d'utilisation par semaine. Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2021- 2022, sera facturée 32,40 € l'heure.												
2021DEC0196	23.12.2021	Le tarif des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. Sur la période des vacances scolaires de Noël 2021 est fixé comme suit : <table border="1" data-bbox="539 1559 1385 1794"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryard</th> <th>Tarifs non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Astérix (le 21 décembre 2021)</td> <td>21€</td> <td>42€</td> </tr> <tr> <td>Complexe Park de Noisy (le 28 décembre 2021)</td> <td>5€</td> <td>10€</td> </tr> <tr> <td>Cinéma de Noisy (le 29 décembre 2021)</td> <td>4€50</td> <td>9€</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard	Parc Astérix (le 21 décembre 2021)	21€	42€	Complexe Park de Noisy (le 28 décembre 2021)	5€	10€	Cinéma de Noisy (le 29 décembre 2021)	4€50	9€
Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard												
Parc Astérix (le 21 décembre 2021)	21€	42€												
Complexe Park de Noisy (le 28 décembre 2021)	5€	10€												
Cinéma de Noisy (le 29 décembre 2021)	4€50	9€												
2021DEC0197	23.12.2021	Contrat de prestation artistique avec Monsieur Francis PERRIN, producteur, domicilié 1025 chemin du relais – 84110 SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS pour un spectacle « Molière malgré moi » pour un montant total de 10.000 € TTC. La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le samedi 8 janvier 2022 à 20h30.												

2021DEC0198	17.12.2021	Contrat avec la société EXA CODE REGION ILE DE France dont le siège social est situé 8 place Salvador Allende à Créteil (94011) du 7 janvier au 26 août 2022 ayant pour objet la location de la salle de la Garenne afin de faire passer le code de la route. Les droits d'utilisation s'élèvent forfaitairement à 116 € la demi-journée d'occupation pour une prévision de 18 séances sur toute la durée du contrat.
2021DEC0199		Annulée
2021DEC0200	22.12.2021	Convention d'occupation précaire conclue avec Madame Imane TASLI, infirmière libérale, domiciliée professionnellement au 1 rue Favier à Bry-sur-Marne (94360) du 3 janvier au 7 juillet 2022. Cette convention a pour objet la location du rez-de-chaussée du pavillon si 10 rue Daguerre à Bry-sur-Marne afin d'y réaliser les tests nécessaires à la détection du Cobvid-19 chez les élèves des écoles bryardes.
2022DEC0001	07.01.2022	Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne, à titre gracieux, avec l'association « Jazzin'Bry » dont le siège social est situé 30 bis, rue Denis Lavogade – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.
2022DEC0002	07.01.2022	Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne, à titre gracieux, avec l'association « Le Petit Théâtre de Bry » dont le siège social est situé 74 avenue du général Leclerc – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.
2022DEC0003	07.01.2022	Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne, à titre gracieux, avec l'association « Sweet Comédie » dont le siège social est situé chez Madame Véronique COTTEAUX 73 bis, rue du Maréchal Joffre – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.
2022DEC0004	07.01.2022	Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne, à titre gracieux, avec l'association « Why Notes » dont le siège social est situé 93 boulevard Pasteur – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.
2022DEC0005	13.01.2022	Contrat de prestation artistique avec la Compagnie « Barber Shop Quartet » sise, 4 Côte des Soeurs - 33360 - CAMBLANES ET MEYNAC, pour le spectacle « Barber Shop Quartet », pour un montant total de 3500 € Net de Taxes - (Trois mille cinq cent euros). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, 1 Grande rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 05 février 2022 à 20h30.
2022DEC006		Annulée
2022DEC0007	13.01.2022	Contrat de prestation artistique avec l'association CESAM International ADPE, domiciliée, 7 Rue Claude MONET 80680 SAINS EN AMIENOIS relatif à l'organisation d'un goûter festif, musical et dansant « ténor » dans le cadre des loisirs seniors 2022. Ce contrat est conclu pour l'après-midi du vendredi 8 avril 2022 et moyennant le paiement de 910 euros HT.

2022DEC0008	13.01.2022	<p>Contrat de prestation artistique relatif à l'organisation d'un goûter festif, musical et dansant dans le cadre des loisirs seniors 2022 avec la société DJ ISABELLE MELODY sise rue Claude Bernard – 77100 MEAUX.</p> <p>Ce contrat est conclu pour l'après-midi du 9 septembre 2022 et moyennant le paiement de 875 euros HT.</p>
2022DEC0009	13.01.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec L'association SARL EVENTIS, sise 12 rue Florence 72000 Le Mans, relatif à l'organisation d'un après-midi festif, musical et dansant dans le cadre des loisirs seniors 2022.</p> <p>Ce contrat est conclu pour l'après-midi du Samedi 10 décembre 2022 et moyennant le paiement de 4 114,50 euros HT.</p>
2022DEC0010	13.01.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec l'association CESAM INTERNATIONAL ADPE, domiciliée 7 Rue Claude MONET 80680 SAINS EN AMIENOIS, relatif à l'organisation d'un goûter festif, musical et dansant « magicien close up – mentalisme – hypnotiseur » dans le cadre des loisirs seniors 2021.</p> <p>Ce contrat est conclu pour l'après-midi du vendredi 11 mars 2022 et moyennant le paiement de 880 euros HT.</p>
2022DEC0011	13.01.2022	<p>Les tarifs des sorties thématiques programmés à la journée et du déjeuner festif programmé dans un restaurant, organisés dans le cadre des loisirs seniors pour l'année 2022, sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie visite-déjeuner dans le département des Yvelines dénommée « Maison d'Elsa Triolet et Château de Breteuil », le 17 février 2022 : 44 € par participant ; • Sortie visite-déjeuner dans le département du Val d'Oise « De Senlis à Chaalis », le 17 mars 2022 : 40 € par participant ; • Sortie déjeuner dans le Val-de-Marne dénommée « Ile du Martin Pêcheur », le 19 mai 2022 : 35 € par participant ; • Sortie visite-déjeuner dans le département de Paris dénommée « Boucle sur la Marne », le 9 juin 2022 : 56 € par participant ; • Sortie visite-déjeuner dans le département de l'Aube dénommée « Troyes : la ville aux milles couleurs », le 6 octobre 2022 : 45 € par participant ; • Sortie déjeuner-spectacle dans le département de Paris dénommée « Cabaret César Palace », le 24 novembre 2022 : 50 € par participant.
2022DEC0012	13.01.2022	<p>Contrat de prestation de service avec la Société Champagne Travel sise 1 bis rue Cardinal ANCHER - 10000 Troyes relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2022 comprenant une visite le matin, un déjeuner le midi et une visite l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 6 octobre 2022 moyennant le paiement d'une somme de 54 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 54 personnes, comprenant 2 accompagnateurs et une gratuité chauffeur, soit pour un montant total prévisionnel de 2 916 euros HT.</p>
2022DEC0013	13.01.2022	<p>Contrat de prestation de service avec Val de Marne Tourisme et Loisirs sise 16 rue Joséphine de Beauharnais - 94500 Champigny-sur-Marne relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2022 comprenant une visite libre le matin, un déjeuner le midi et une visite libre l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 9 juin 2022 moyennant le paiement d'une somme de 88,00 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 52 personnes, comprenant 2 gratuités accompagnateurs et une gratuité chauffeur soit pour un montant total prévisionnel de 4 576 euros HT.</p>

2022DEC0014	13.01.2022	<p>Contrat de prestation de service avec l'Office de Tourisme de Rambouillet Territoires, sis 1 rue du Général De Gaulle - 78120 Rambouillet relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2021 comprenant une visite guidée le matin, un déjeuner le midi et une visite guidée l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 17 février 2022 moyennant le paiement d'une somme de 59 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 54 personnes, comprenant 2 accompagnateurs, et une gratuité pour le chauffeur soit pour un montant total prévisionnel de 3 186 euros HT.</p>
2022DEC0015	13.01.2022	<p>Contrat de prestation de service avec l'Office de Tourisme de Senlis sis à Place du Parvis Notre-Dame – B.P 80024 - 60302 SENLIS Cedex relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2022 comprenant une visite guidée le matin, un déjeuner le midi et une visite guidée l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 17 mars 2022 moyennant le paiement d'une somme de 52 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 52 personnes, comprenant 2 gratuités accompagnateurs, 1 gratuité chauffeur soit pour un montant total prévisionnel de 2 650,00 euros HT.</p>
2022DEC0016	13.01.2022	<p>Contrat de prestation de service avec la société ILE DU MARTIN PECHEUR sise 41 quai Victor HUGO – 94500 CHAMPIGNY relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2022, comprenant une visite libre des ateliers le matin, un déjeuner le midi et une visite guidée l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 19 mai 2022 moyennant le paiement d'une somme de 46 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 54 personnes, comprenant 2 accompagnateurs et une gratuité pour le chauffeur soit pour un montant total prévisionnel de 2 484,00 euros HT.</p>
2022DEC0017	13.01.2022	<p>Convention avec l'association UCPA, concessionnaire du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne, sis 5 rue des hauts Guibouts, ayant pour objet des séances d'initiation à l'équitation, avec un cycle de 5 séances de 2 heures, programmées les jeudis de 9h à 11h du 20 janvier au 7 avril 2022, en direction de 2 classes de CE2 de l'école Henri Cahn dans le cadre du sport scolaire, et moyennant le paiement de 700 € TTC par classe, soit un montant total de 1400 € TTC (2 classes x 700 €). Non assujettis à la TVA.</p>

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 février 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

